

CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 595'000.- POUR LA CREATION D'UN TROTTOIR LE LONG DU CHEMIN DE CARABOT ENTRE LA ROUTE DE CHANCY ET LE CHEMIN DES SUZETTES ANNULANT ET REMPLACANT LA DM 865

- Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la charte d'aménagement du quartier de Cressy de 2001 indique que le chemin de Carabot est un des trois accès principaux au quartier
- Vu les discussions engagées depuis plusieurs années avec la Commune de Confignon pour réaliser cette troisième porte d'entrée du quartier de Cressy et l'étude lancée conjointement en septembre 2009 pour l'aménagement de ce chemin
- Vu le projet adopté puis déposé en autorisation de construire à la fin de l'année 2015 (DD 108288/1), après l'étude des nombreuses variantes proposées par le bureau d'ingénieurs civils mandaté et les négociations avec les riverains impactés
- Vu l'accord des services de l'Etat pour radier les servitudes existantes grevant les parcelles le long du projet, la fixation d'un prix du terrain à CHF 250.- / m² et la prise en charge des frais d'actes inhérents aux accords par les communes de Confignon et de Bernex
- Vu l'autorisation et l'entrée en force du projet à ce jour
- Vu la clé de répartition admise entre les communes, identique à celle admise pour tout le quartier de Cressy, à savoir 30% pour Bernex et 70% pour Confignon
- Vu les dossiers de mutation 8/2018 et 16 à 19/2018 de Bernex (dossier 216075as) établis par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels, en date du 5 juin 2018
- Vu les projets d'actes notariés établis par M^e Karim Messali, en date du 6 mars 2019
- Vu les demandes de compléments de la part du Registre Foncier pour permettre la réalisation des dossiers de mutation 8/2018 et 16 à 19/2018 de Bernex et Confignon
- Conformément aux articles 30 et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984
- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'annuler la délibération N° 865 du 10 décembre 2019
2. D'approuver la demande de crédit DM 887 portant sur la création d'un trottoir le long du chemin de Carabot entre la route de Chancy et le chemin des Suzettes
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement brut de CHF 595'000.- destiné au mandat décrit sous chiffre 1, pour la part de 70% à verser à la commune de Bernex, pilote des travaux, pour la réalisation d'un trottoir au chemin de Carabot conformément à la clé de répartition pour le quartier de Cressy
4. De donner autorisation à la commune de Bernex, pilote du projet, la réalisation des transactions suivantes pour la réalisation du trottoir :
 - a. De diviser la parcelle N° 8124, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 1000 m², propriété de Monsieur Vincent Paul Alfred VARIN, en 2 sous-parcelles N°^{os} 8842 et dp8843, selon le dossier de mutation N° 16/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - b. D'incorporer la parcelle N° dp8843 au domaine public communal de Bernex.
 - c. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8843, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 23 m², propriété de Monsieur Vincent Paul Alfred VARIN, pour un montant de CHF 5'750.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
 - d. De diviser la parcelle N° 2328, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 1669 m², propriété de Madame Thérèse Marguerite TAPPY née MONNERAT, en 2 sous-parcelles N°^{os} 8844 et dp8845, selon le dossier de mutation N° 17/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - e. D'incorporer la parcelle N° dp8845 au domaine public communal de Bernex.
 - f. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8845, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 9 m², propriété de Madame Thérèse Marguerite TAPPY née MONNERAT, pour un montant de CHF 2'250.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
 - g. De diviser la parcelle N° 7988, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 961 m², propriété de Monsieur Damien Giovanni Antonio SIGISMONDI et Madame Aline Valérie SIGISMONDI née BREGUET, en 2 sous-parcelles N°^{os} 8846 et dp8847, selon le dossier de mutation N° 18/2018 (dossier 21'6075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - h. D'incorporer la parcelle N° dp8847 au domaine public communal de Bernex.
 - i. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8847, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 41 m², propriété de Monsieur Damien Giovanni Antonio SIGISMONDI et Madame Aline Valérie SIGISMONDI née BREGUET, pour un montant de CHF 10'250.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
 - j. De diviser la parcelle N° 2061, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 869 m², propriété de Monsieur Bernard François COLLOMB, en 2 sous-parcelles N°^{os} 8848 et dp8849, selon le dossier de mutation N° 19/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - k. D'incorporer la parcelle N° dp8849 au domaine public communal de Bernex.
 - l. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° dp8849, de la commune de Bernex, sise à Cressy, de 9 m², propriété de Monsieur Bernard François COLLOMB, pour un montant de CHF 2'250.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.

- m. De diviser la parcelle N° 10'964, de la commune de Confignon, sise à Cressy, de 1404 m², propriété de Madame Rima FAKHRAN et Monsieur Rafic FAKHRAN, en 2 sous-parcelles N^{os} 10'964a et 10'964b, selon le dossier de mutation N° 8/2018 (dossier 216075as) établi le 5 juin 2018 par le bureau Buffet Boymond SA, géomètres officiels.
 - n. D'incorporer la parcelle N° 10'964b au domaine public communal de Confignon.
 - o. D'autoriser le conseil administratif à acquérir la parcelle N° 10'964b, de la commune de Confignon, sise à Cressy, de 46 m², propriété de Madame Rima FAKHRAN et Monsieur Rafic FAKHRAN, pour un montant de CHF 11'500.-, selon le projet d'acte notarié établi le 6 mars 2019 par M^e Karim Messali.
5. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous rubrique No 61.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Confignon dans le patrimoine administratif.
 6. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figurent au budget de fonctionnement depuis 2018 sous rubrique No 62.331.
 7. De demander au Conseil administratif de solliciter le Fonds Intercommunal d'Equipement (FIE) pour une éventuelle participation au financement de cet aménagement.
 8. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à ces opérations vu le but d'utilité publique de celles-ci.



Le Président : Martin BARCELLINI



Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

